

Commission bulots du 22/07/2022,

Relevé de conclusions

Etaient présents

Johan Leguelinel, Astragale
Félix Leguelinel, Astragale
Emmanuel Gilbert, Caléan
Dauphin Durand, Chérie d'Amour
David Sam, Chez Wam
Vincent Guy, Gerléan
Loïc Hédouin, Kan A Diskan
Adrien Texier, L'Equinoxe
Yann Delalonde, Le Carteret
Julien Mouton, Père Vonvon
Jacky Duval, Rose des Champs II
Sébastien Blondel, Serpico II
Guillaume Tournaille, O Gré des Vents
Joss Serazin, NFM
Aude Duval-Molinos, DDTM 50
Marc Delahaye, CRPME de Normandie,

Julie Leglinel, CRPME de Normandie
Louis Van Herwijnen, CRPME de Normandie
Lucile Aumont, CRPME de Normandie
Laurence hegron-Macé, SMEL

Excusés :

Jérôme Barbelenet, Bulotier II
Denis Lecouillard, Chez Wam II
Mathieu Delacour, Lasgot
Laurent Blondel, La Presqu'île II
Cyrille Orange, Nausithoé
Nathalie Lecouillard, Stessary
Adeline Denizot, Criée de Granville
Dimitri Rogoff, CRPME de Normandie

Rôle et fonctionnement de la commission

Un rappel est fait sur le fonctionnement de la commission ainsi que son articulation avec le conseil du CRPME de Normandie.

Il est prévu que la commission bulots Manche Ouest se réunisse 3 à 4 fois par an. Une commission en novembre permet de traiter le sujet des attributions de licences, elle se tient obligatoirement tous les ans. Une commission se tient en début d'année pour identifier les objectifs de l'année et il est possible d'organiser une commission en juin et/ ou en septembre en fonction des besoins, ces commissions permettent notamment de traiter des sujets sur la ressource.

Election des co-présidents

L'ensemble des membres identifient le fait qu'il y a des contraintes différentes entre Granville et le reste de la côte. Afin de bien prendre en compte ces contraintes, jusqu'à présent il y avait deux co-présidents à la tête de la commission bulots Manche Ouest. Un pour le secteur Granville, et un pour le reste de la côte.

Le rôle du président (ou co-président) est rappelé, il s'agit principalement d'avoir un échange privilégié avec le Comité et éventuellement de participer à quelques réunions en lien direct avec la pêche de bulot, par exemple les réunions avec les services de contrôle. Les membres du Conseil sont invités à y participer et à y représenter la pêche.

La pêche de bulot Manche Ouest est séparée en trois grands secteurs : Granville, Pirou et Carteret. Il est proposé d'élire 3 co-présidents, un pour chaque secteur, les membres de la commission s'accordent à dire que ce sera plus représentatif des pêcheurs de bulots de Manche ouest.

Ont été élus à l'unanimité :

Secteur Granville : Johan Leguelinel

Secteur Côte : Dauphin Durand

Secteur Carteret : Personne ne s'est présenté. La place reste ouverte.

Objectifs à 5 ans

Il a été demandé aux membres de la commission de se projeter à 5 ans. Le but de la question est de définir la politique du Comité à moyen terme.

La question : « comment voyez vous votre métier dans 5 ans ? » est posée. Les premières réactions portent sur un avenir incertain du fait de la baisse de la ressource. Certains pêcheurs évoquent un risque d'arrêt de la pêche du bulot d'ici 5 ans. Il y a actuellement des changements de stratégies de pêche qui font qu'il n'y a plus de période de repos pour les bulots, il y a moins de rotation entre les zones de pêche et une partie des navires de Carteret a dû descendre vers le sud pour continuer à travailler.

L'IGP est identifiée comme étant inutile actuellement, un manque de valorisation de cette appellation est identifié.

Par ailleurs, les prix restent corrects et sont plutôt au-dessus de la moyenne cette année.

Les pêcheurs associent deux causes principales à cette chute de la ressource. D'un côté le climat : les hivers ne sont pas très froids et les étés de plus en plus chauds. Par ailleurs, l'effort de pêche est assez important notamment dans les secteurs de la côte et de Carteret.

La question de la mise en place d'une zone de jachère est évoquée, cela ne semble pas envisageable du fait du manque d'espace. Il y a également la question de l'ensemencement, d'après le SMEL, le bulot étant un carnassier, cette solution n'est pas envisageable car ce serait trop complexe et pas rentable d'élever des bulots.

La question de mettre en place de nouvelles mesures est posée. Certains membres de la commission évoquent le fait qu'il y a déjà plusieurs mesures en place et qu'à chaque fois on diminue l'effort de pêche sans que cela ait des effets significatifs. Etant donné l'évolution du climat et le fait que les quotas ne soient pas faits, des questions se posent quant à la suffisance des mesures en place. La majorité des membres de la commission s'accorde sur le besoin de prendre des mesures complémentaires.

Il est proposé de fermer la pêche le vendredi. Une partie des membres de la commission trouve cette proposition pertinente car la vente du vendredi présente une perte de prix. Il y a cependant la question du contrôle qui se pose, comment s'assurer que les pêcheurs qui ont à la fois la licence bulot et crustacés ne sortiront que pour les crustacés le vendredi ?

Il est également évoqué de baisser les quotas mais ce n'est pas vu comme étant efficace car pas respecté.

En mesure complémentaire, il est proposé de diviser par deux le quota des détenteurs de la licence CSJ ouest-Cotentin.

Face à la prise de mesures, plusieurs membres souhaiteraient une hausse du prix global et de pouvoir assurer ces prix.

La question de la cohabitation est posée, actuellement il n'y a pas de gros problèmes identifiés, de manière générale ça se règle bien en mer. Il y a juste l'arrivée de navires malouins qui font de plus en plus pression sur les bulots sur des périodes où les granvillais les laissent se reposer. Il est demandé à la commission de se positionner pour faire une période de fermeture dans ce secteur dans le but de préserver le stock.

Etat de la ressource

Un point est fait sur l'état de la ressource de bulots de Manche Ouest. Il est rappelé que le bulot est un animal d'eau froide. Sa croissance est rapide jusqu'à 2 ans où il atteint en moyenne 40mm puis elle ralentit. Il commence à se reproduire à partir de 45mm mais l'effort de reproduction est faible. On considère que 50% des bulots sont matures à partir de 50mm. La période de reproduction se trouve entre novembre et décembre et les femelles pondent sur une période allant de janvier à mars.

La température a un impact sur la ponte et le développement des œufs. Le fait qu'on n'ait pas eu d'hiver froid depuis quelques années a donc un impact sur l'efficacité de reproduction du bulot.

En 2022, nous comptons 64 licenciés bulots Manche ouest. L'activité se répartit sur 3 grands secteurs : Granville, Pirou et Carteret. Concernant la production, le seuil d'alerte a été dépassé entre 2016 et 2017, indiquant une surproduction. Cependant, la tendance en 2021 montrait une légère stabilisation de la production. Cette chute de la production est surtout visible pour les secteurs de Carteret et Pirou, il est moins significatif sur Granville.

Un retour est fait sur la prospection bulots qui s'est tenue au printemps 2022 dans le cadre du programme COGECO. Cette prospection s'est faite de manière similaire à 2021, sur les 3 secteurs en même temps avec un suivi de 5 filières de 8 casiers sur 5 jours.

Les résultats montrent des résultats proches pour les deux années. Sur le secteur de Carteret, la proportion de sous-taille est très importante (68%) alors que pour les secteurs de Pirou et Granville, elle reste minoritaire : 36% à Pirou, 33% à Granville.

Concernant la distribution de taille, les deux années de prospection montrent des résultats similaires pour Carteret avec seulement 15% des bulots qui restent à bord.

Pour le secteur de Pirou, la distribution de taille est sensiblement la même mais la proportion qui reste à bord diffère, en 2022 elle est de 53%. C'est probablement lié au fait que l'an dernier le protocole était différent pour des raisons logistiques.

Pour le secteur de Granville, les résultats sont similaires pour les deux années avec 53% de la pêche qui reste à bord après tri.

Suite à ces éléments, on conclut que le bulot est une espèce fragile, la CPUE est en baisse malgré les mesures qui sont prises. La baisse de la ressource ressentie depuis le début de l'année est partagée à la fois en Manche Est et en Bretagne. La situation du bulot cette année

est inquiétante et les membres de la commission s'accordent à dire qu'il est nécessaire de prendre des mesures sur le sujet.

La proposition principale, déjà évoquée en début de commission, est de mettre en place une fermeture de la pêche le vendredi. L'idéal serait de trouver un moyen de pouvoir maintenir la pêche des crustacés en assurant des contrôles efficaces en mer.

Certains pêcheurs de Carteret et de la côte évoquent le fait qu'il y a de la vente le vendredi en saison, ce qui n'est pas forcément le cas à la criée de Granville. De plus, la baie de Seine restant ouverte, cela va créer un déséquilibre, ils prendront ces marchés et il n'y aura donc pas de répercussion sur les prix.

Cette fermeture le vendredi correspond à des semaines de 4 jours. Les membres de la Commission se posent la question de permettre des reports de pêche le vendredi en cas de mauvais temps. L'administration n'est pas en faveur de cette disposition trop difficile à mettre en place et à contrôler.

Pour faciliter les contrôles, la question de l'équipement des navires en système VMS. Actuellement, avec l'obligation de VMS pour les accès à Jersey, 77% des navires normands sont équipés. Par ailleurs, il n'est pas facile pour les petits navires de s'équiper ; des réflexions vont être à mener sur le système i-VMS.

Un tour de table est effectué afin de voir si une fermeture le vendredi pourrait être une mesure acceptable. Sur 13 membres de la commission présents, 7 sont pour une fermeture tous les vendredis de l'année mais en trouvant une solution pour laisser la pêche des crustacés ouverte, 4 sont contre la mise en place d'une telle mesure notamment à cause des marchés du week-end et 1 est neutre.

Il est décidé de continuer à réfléchir sur le sujet, d'échanger avec les services de contrôles et d'en rediscuter fin septembre afin de décider ou non de mettre en place cette mesure.

Label MSC

L'audit n°3 a été réalisé le 19 mai 2022. Etant donné le contexte (COVID + Brexit), de gros retards ont été pris et une demande de variation (décalage des dates limites) a été faite et acceptée, il n'y aura donc pas de période de non-certification.

L'audit n°4 et la re certification se feront en décembre prochain.

Situation avec Jersey

Un point d'information est réalisé sur l'état des négociations. Les échanges entre la France, L'Europe, le Royaume-Uni et Jersey viennent de commencer sur le sujet de la Nature et l'ampleur de l'activité. Les conditions sur les changements de navires devraient être discutées dans la foulée.

Une instance spécifique aux îles anglo-normandes devrait être mise en place, le but est qu'elle soit de dimension réduite (maxi 20 personnes) de manière à assurer des échanges de qualité entre des représentants des pêcheurs et de l'Etat (Français et Jersiais). Elle aura un rôle consultatif.

Un retour est également fait sur la réunion qui s'est tenue le 30 juin dernier à Saint-Hélier entre les pêcheurs normands et jersiais. Cette réunion portait sur le sujet de la cohabitation en mer.

Il a été décidé de mettre en place un groupe WhatsApp pour favoriser les échanges directs entre pêcheurs.

Questions diverses

La situation du navire LYSALOU est évoquée au sujet de sa situation vis-à-vis de son accès à Jersey en tant que navire remplaçant. Il est indiqué que les licences du navire AU GRE DES FLOTS seront transférées sur le LYSALOU (comme prévu) au risque de devoir refaire l'opération inverse si les négociations avec Jersey mettent trop de temps à aboutir.

Les membres de la commission sont ok pour le transfert de licence dans la mesure où toutes les licences sont transférées et qu'il n'y a qu'un navire à la mer.